



jardiniers jardinières on ne vous dit pas tout !!!



Y a t-il des plantes mutées dans nos jardins et nos assiettes ?

Nous mangeons tous des blés mutés ou des potagères mutées. Contrairement aux plantes transgéniques, il n'y a aucune obligation d'information du consommateur. Les plantes mutées comme les plantes obtenues par fusion cellulaire, sont considérées comme des OGM par la directive européenne 2001-18, mais elles sont exclues de son champ d'application. Près de 3000 variétés de 170 espèces différentes obtenues à partir de mutations incitées sont recensées par l'AIEA (Agence internationale de l'énergie atomique). Elles sont commercialisées sans aucun étiquetage et sans aucune évaluation environnementale ou sanitaire. Pourtant, de l'aveu même des chercheurs, le stress violent que subit la plante génère des recombinaisons génétiques aléatoires plus nombreuses qu'avec la transgénèse. Ces recombinaisons sont responsables de la plupart des effets nocifs des OGM sur la santé. Il n'y a aucune raison pour qu'elles soient inoffensives avec les plantes mutées.

Parmi ces plantes beaucoup sont des hybrides F1 qui ont la particularité de ne donner qu'une récolte intéressante : elles ne sont pas reproductibles !

**Vous êtes en droit de savoir par quel procédé
les semences que vous achetez ont été produites.**

**Et si vous êtes nombreux à revendiquer ce droit,
les jardineries seront bien obligées d'en tenir compte.**

***Exigez que soient mentionnés sur les sachets
les procédés de production des semences***

***Exigez des "semences
reproductibles non manipulées"***

Les semences, entre biens communs et biens privés

De tout temps les paysans et les paysannes du monde entier ont produit et échangé leurs semences de ferme, les considérant comme des biens communs régis par des droits d'usage collectif. Cette approche hautement diversifiée a conduit à une grande autonomie des paysan-ne-s mais aussi à une biodiversité cultivée d'une extrême richesse.

Mais depuis quelques décennies, ces semences deviennent de plus en plus des biens privés au profit d'une poignée de firmes multinationales semencières (Monsanto, Syngenta, Pioneer, Limagrain, Bayer, BASF...) :

- les brevets ou les certificats d'obtention végétale conduisent à une **confiscation juridique**
- la mise sur le marché d'hybrides F1 non reproductibles conduisent à une **confiscation biologique**
- les réglementations sur les semences conduisent à une **restriction des droits des paysans** alors que les politiques très agressives des firmes semencières largement soutenues par les gouvernements, conduisent (parfois très violemment) **les paysan-ne-s à abandonner leurs propres semences.**

C'est ainsi que ces firmes tentent de maîtriser la production et la distribution des principales ressources génétiques de la planète.

Qu'elles détiennent un pouvoir aussi exorbitant est à la fois inacceptable et terrifiant.

Mais à travers cette appropriation du vivant, c'est aussi la biodiversité cultivée qui est gravement menacée car il n'y a aucune commune mesure entre la diversité que peuvent produire quelques firmes et celle qui est produite naturellement par des millions de paysan-ne-s.

Devant ces graves menaces qui ont déjà conduit à la disparition de 75% de la biodiversité cultivée, la résistance et les alternatives s'organisent partout dans le monde.

Ainsi par exemple sont nés en France en 2003 le **Réseau des Semences Paysannes**¹ et tout récemment le 27 octobre 2008 le collectif **Semons la Biodiversité**² comprenant des paysan-ne-s mais aussi des jardinier-e-s, des consommateurs-trices, des citoyen-ne-s...

Extraits de la déclaration du collectif Semons la Biodiversité :

En conservant, en semant, en multipliant, en échangeant et en vendant des semences de variétés paysannes libres de droit, non mutées ni manipulées et non inscrites au catalogue officiel, nous refusons : tout droit de propriété intellectuelle sur le vivant, brevet ou certificat d'obtention végétale, le fichage génétique des plantes ou des animaux dans le seul but de faciliter ces formes légales d'appropriation privée des biens communs, les semences industrielles manipulées grosses consommatrices d'engrais et pesticides chimiques qui réchauffent la planète et affament les peuples pauvres pour nourrir les animaux et les voitures des riches.

Les semences sont le bien commun des communautés rurales qui les ont sélectionnées et conservées. C'est pourquoi, au soir de cette initiative de la campagne « semons la biodiversité », nous nous engageons à faire respecter les droits collectifs des paysans et des communautés d'user, de développer, d'échanger et de protéger leurs semences, première marche du droit des peuples à la souveraineté alimentaire, contre la globalisation du commerce.

En exigeant des "semences reproductibles non manipulées", vous défendez les droits des paysan-ne-s et contribuez à la sauvegarde de la Biodiversité

1 <http://www.semencespaysannes.org/>

2 <http://www.semonslabiodiversite.org/>